



3410000 Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement

Durée du travail

Date de signature	CCT N° d'enreg.		Date de fin
09.07.2015 21.03.2016 23.11.2017	131.332 133.443 143.345	CCT relative au temps de travail	-

Jours fériés

Date de signature	CCT N° d'enreg.		Date de fin
09.07.2015 21.03.2016 23.11.2017	131.332 133.443 143.345	CCT relative au temps de travail	-

Jours de vacances supplémentaires

Date de signature	CCT N° d'enreg.		Date de fin
09.07.2015 21.03.2016 23.11.2017	131.332 133.443 143.345	CCT relative au temps de travail	-
15.10.2019	154.967	CCT du 15 octobre 2019 modifiant la CCT du 9 juillet 2015 relative au temps de travail enregistrée sous le numéro 129680/CO/341 <i>Remarque : il s'agit plus probablement de la CCT 131.332</i>	
13/11/2019	155.891	Fixation des journées de fermeture bancaire pour la période du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022	31/12/2022



Durée du travail :

Durée du travail hebdomadaire: 37h30 (en moyenne sur base annuelle)

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),
Lundi de Pâques,
Fête du Travail (1/5),
Ascension,
Lundi de Pentecôte,
Fête nationale (21/7),
Assomption (15/8),
Toussaint (1/11),
Armistice (11/11),
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.

Jours de vacances supplémentaires:

Un jour de congé supplémentaire est octroyé selon que le travailleur peut prouver une ancienneté ininterrompue d'au moins cinq (05) ans, d'au moins dix (10) ans, d'au moins quinze (15) ans ou d'au moins vingt (20) ans, ou/et d'au moins vingt-cinq (25) ans avec un maximum de 5 jours par an.

Etant donné que ces jours de congé sont fonction de l'ancienneté, peu importe que les travailleurs tombant sous le champ d'application de la présente convention collective de travail travaillent à temps plein ou à temps partiel, puisque dans ce dernier cas, le salaire versé est la rémunération d'un temps partiel.

Si le travailleur n'a pas pris ces jours de congé pour le 31 décembre de l'année en cours, il perd définitivement ce droit ainsi que la rémunération y afférente.

Aucune forme de double pécule de vacances n'est due pour ce type de congé. Seule la rémunération quotidienne sera payée pendant ce congé.

Journées de fermeture bancaire :

en 2020:

de 2 jours libres à choisir en accord avec la direction de l'entreprise

en 2021:

de 2 jours libres à choisir en accord avec la direction de l'entreprise (dont 1 en remplacement du samedi 25 décembre);

en 2022:

d'un jour libre à choisir en accord avec la direction de l'entreprise.

Pour les années 2020 et 2021, le jour de congé régional pour les travailleurs occupés dans les régions de langue française ou néerlandaise du pays, tombant un samedi ou un dimanche, est remplacé par un jour libre supplémentaire à choisir en accord avec la direction de l'entreprise.